

Voir la version en ligne, [cliquez ici](#)



Thonon Tourisme - Le 18 mai 2020

Votre avis nous intéresse 20 questions pour construire ensemble un plan de relance

Chers partenaires,
Nous avons tous été impactés par cette crise sanitaire qui a complètement bouleversé notre vie tant sur le plan professionnel que personnel. Après avoir été frappés comme vous par les mesures exceptionnelles et leurs conséquences inévitables sur nos structures, nous nous sommes aussitôt concentrés sur notre mission principale : **la promotion de notre destination et la valorisation de nos partenaires.**



Une enquête à l'échelle de Léman France

pour imaginer le plan de relance de demain

C'est au cours de ces moments que la solidarité et le collectif prennent toute leur importance ; nous devons complètement revisiter nos stratégies de promotion en nous recentrant vers de nouvelles cibles de clientèles, plus locales avec un positionnement commun.

Ainsi, **une campagne marketing à 360°** sera menée tambour battant par les 6 offices de tourisme de la région lémanique française sous la marque ombrelle **"LEMAN FRANCE"** nous permettant de construire un plan de relance de plus grande ampleur.

Afin de préparer au mieux ces différentes actions, nous avons besoin de réactualiser quelques données sur l'offre de nos destinations, ainsi, nous vous remercions de bien vouloir répondre à l'enquête suivante pour qu'ensemble nous relançons au plus vite l'économie touristique de notre territoire.

[Répondre au 20 questions](#)

REOUVERTURE

Un protocole sanitaire spécifique aux loueurs

A l'heure actuelle, aucun protocole sanitaire officiel ne nous a été transmis. Cependant, nous vous avons compilé les premières recommandations issues d'un groupe de travail conduit par ADN Tourisme, les CRT et les Offices de Tourisme dans l'attente d'une validation officielle. Vous êtes nombreux à vous poser la question des consignes de ménage pour empêcher la propagation du COVID-19 au sein de vos hébergements.

Pour vous aider, voici un modèle de protocole comprenant les bonnes pratiques qui pourrait vous être utile.

Stratégie de déconfinement préfectorale

Dans le cadre de la première phase du déconfinement qui doit se dérouler de manière progressive, il s'avère nécessaire de réguler l'accès aux plages et les activités nautiques en raison de la forte attractivité du Léman et de ses abords, notamment à l'approche de la

période estivale.

Ainsi, jusqu'au 2 juin 2020, l'accès à la partie française du Léman, à ses plages, la baignade, les activités nautiques et de plaisance sont interdits, à l'exception, et sous réserve de l'application des mesures de distanciation physique

Est autorisée :

- La pratique des activités nautiques de loisir (navigation des bateaux de plaisance et des bateaux à passagers)
- La pêche depuis une embarcation ou du bord du lac, les travaux d'entretien ou de construction des ouvrages autorisés, d'entretien du domaine public fluvial et de la signalisation, des travaux à caractère scientifique, des activités des services chargés d'assurer les secours et les missions de contrôle ainsi que la circulation sur des cheminements aménagés en bord de lac sont également autorisés.

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE DÉCONFINEMENT

Crèches

10 enfants maximum par groupe

Écoles primaires, collèges

15 élèves maximum en élémentaire par classe et 10 maximum en maternelle

=> 12 mai : réouverture des écoles

=> 18 mai : collèges

Masques obligatoires dans les collèges

Lycées

Pas de réouverture

Une décision sera prise fin mai.

Enseignement supérieur

Pas de réouverture

Entreprises

Réouverture autorisée

Le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible.



Horaires décalés encouragés pour réduire les flux.

60 guides et fiches disponibles le 11 mai

Commerces, marchés

Réouverture autorisée sous réserve du respect des mesures de distanciation sociales et des gestes barrières

Bars, cafés, restaurants

Réouverture non autorisée

Fin mai, annonce d'une réouverture possible à compter du 2 juin



Cultes

Restent ouverts, organisation de cérémonies non recommandée jusqu'au 2 juin..

Mariages, réunions de familles, amis

Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique ou dans les lieux privés.

Sauf urgence, les mariages encouragés à être reportés.

Déplacements



Interdits au-delà de 100 km
(sauf déplacements impérieux, familial ou professionnel avec

détention attestation)

Pour les transports en commun, 1 siège sur 2 et port du masque obligatoire

Accès lac et activités nautiques

Autorisation de marcher sur les itinéraires publics en bord de lac mais sans stationnement

Interdiction de la navigation **jusqu'à mi mai** puis réouverture sur demande des maires (pédalos, navigation commerciale, barques)

Interdiction de la baignade mais possible réouverture progressive des plages, de la baignade et des activités nautiques (paddle, ski nautique...) selon l'évolution de la situation sanitaire et sur demande des maires **à compter du 2 juin**.

Sport/Montagne

Interdits dans les lieux collectifs

Reprise par étapes

Sports collectifs et sports de contact interdits

Pratique individuelle en extérieur avec strict respect des distanciations entre personnes

Pratique d'une activité sportive en montagne mais avec une reprise modérée et progressive pour éviter les risques de blessures



Médiathèques et petits musées

Réouverture autorisée

Cinémas, salles de spectacles et grands musées



Réouverture non autorisée

Tous les rassemblements de personnes supérieurs à 5 000 personnes interdits jusqu'en

septembre.

En attendant un retour à la "normale", nous vous souhaitons de vous porter au mieux, de vous préserver des affres de cette crise nébuleuse et nous faisons le vœu de vous revoir au plus vite.

A très bientôt pour la suite !

L'équipe de l'Office de Tourisme



Lancement d'une campagne marketing territoriale

Les 6 Offices communaux et intercommunaux du Léman Français ont décidé de mutualiser les moyens humains, logistiques, techniques et financiers afin de lancer un plan de reprise des activités touristiques sur la rive française du Léman et d'encourager le tourisme local.

Dans ce contexte si particulier, le secteur du tourisme qui va décrocher en premier est le tourisme international. Cela devrait laisser une bonne place au tourisme dit « de proximité ». Dans un besoin de réassurance et de solidarité, les territoires locaux et hyper-locaux auront une belle carte à jouer. Nos futurs touristes seront à moins de 3h de route de notre destination. Partir près de chez soi avec sa tribu, ses proches voire ses amis, pour trouver de l'évasion et se retrouver ensemble, voilà une des grandes tendances de l'après-crise.



Nous allons sélectionner dans les semaines à venir une agence à 360° qui sera capable de nous aider à construire un plan marketing territorial pertinent qui devra nous permettre d'anticiper les nouvelles demandes.

L'arrêt des activités touristiques et le flou autour des modalités du déconfinement ralentissent nos plans de relance de la filière, nous devons cependant anticiper tous les scénarii, imaginer les meilleurs embranchements pour imaginer et lancer une campagne massive afin de vendre à nouveau notre destination.

L'agence aura pour mission principale de repenser notre démarche d'attractivité, nous aider à construire la nouvelle identité de notre territoire via un travail collaboratif et éthique dont le défi sera la création d'un plan marketing territorial durable.

Pour synthétiser : nous devons apprendre à travailler sur nos valeurs intrinsèques qui tendent à offrir une alternative positive à la crise en prenant en compte les mesures actuelles.

OFFICE DE TOURISME

2, rue Michaud - Château de Sonnaz

74200 Thonon-les-Bains - Lac Léman - Haute-Savoie

+33(0)4 50 71 55 55

thonon@thononlesbains.com

www.thononlesbains.com

[Click on this link to unsubscribe](#)